

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

BELGIQUE.
CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.
SÉANCE DU 11 JUIN 1842.

RAPPORT fait, au nom de la section centrale, par M. Derhamps, sous le titre premier du projet de loi sur l'instruction publique.

ANGLETERRE, ECOSSE ET IRLANDE.
Suite.

ECOSSE.—IRLANDE.

L'enseignement élémentaire, en Ecosse, est livré, comme dans les autres parties du royaume-uni, aux seuls soins des associations, des paroisses et des individus; le gouvernement britannique reste étranger à tout ce qui s'y rattache. Cependant une organisation traditionnelle, qui date d'un acte du parlement, rendu en 1696, s'est perpétuée en Ecosse jusqu'aujourd'hui, quoique cette organisation n'ait plus de caractère légal.

Dans les *Highlands* et dans les îles, les plus petites paroisses possèdent chacune une école, et celles d'une population un peu considérable en renferment quatre au moins.

Voici le mode suivi pour le choix des instituteurs:

Au jour fixé, les candidats se présentent devant une assemblée de notables présidée par le ministre du culte.

Les membres du clergé procèdent à l'examen qui a lieu publiquement.

En tête des matières de l'enseignement figure l'instruction religieuse *dogmatique*.

Sur cet objet, comme sur les autres, le ministre du culte a un droit de surveillance habituelle.

Si l'instituteur manque aux devoirs que sa charge lui impose, si sa conduite est de nature à encourir le blâme des familles, le fait est dévolu à des cours ecclésiastiques connus sous le nom de *Presbytères*, lesquelles peuvent prononcer, suivant le cas, ou la suspension, ou la révocation de l'instituteur. Cette décision est sans appel.

Cette organisation de l'enseignement primaire, en Ecosse, a beaucoup de rapport avec le système prussien. Comme dans ce dernier pays, l'institution religieuse forme la partie essentielle des leçons quotidiennes, et tout ce qui appartient à l'ordre intérieur de l'école est soumis à la direction et à la surveillance habituelle du clergé. Seulement, en Prusse, le gouvernement central s'est réservé le haut contrôle sur tout ce qui concerne l'enseignement public, tandis qu'en Ecosse, l'organisation est toute paroissiale, et n'est soumise à aucune influence supérieure.

L'Ecosse est peut-être le pays où l'instruction élémentaire est le plus répandue. Dans ses mille paroisses, ce pays compte 4,000 écoles, en y comprenant 1,350 écoles du dimanche et 2,000 écoles fondées, par les particuliers ou par plusieurs sociétés créées, comme dans la Grande-Bretagne, pour le développement de l'instruction.

Le docteur *Chalmers* déclara, devant le comité d'enquête, qu'il est très rare de trouver, dans les campagnes de l'Ecosse, des parens assez insoucians pour négliger de se servir, pour leurs enfans, des moyens d'instruction que chaque paroisse leur fournit.

« Le grand bienfait de ce système, dit le docteur, est d'exciter et d'étendre autour de lui un besoin d'instruction qui crée lui-même les moyens de se satisfaire. »

A l'égard de l'Irlande, la longue intolérance sous laquelle la Grande-Bretagne l'a tenue assujettie, n'a pas fait défaut en ce qui concerne l'instruction publique.

Si, depuis l'émancipation des catholiques, l'Irlande s'est dégagée peu à peu des entraves que les familles rencontraient pour l'éducation de leurs enfans, ces entraves pourtant ne sont pas encore toutes tombées.

Après l'irruption de la réforme, et durant plusieurs siècles, le gouvernement se servit de l'enseignement comme d'un moyen de prosélytisme religieux; l'instruction de la jeunesse n'était que le prétexte.

Les écoles publiques (*charter-schools*), établies en l'année 1731, avaient pour but de répandre l'usage de la langue anglaise en Irlande, et en même temps de propager les principes de l'église anglicane parmi les populations catholiques de ce pays.

Après avoir poursuivi ce double but pendant un demi-siècle d'efforts, et après avoir dépensé 25 millions de francs à cet usage, le gouverne-

ment n'obtint pour résultat que de détruire toute espèce d'instructions, et de rendre désertes les 50 écoles qui continuèrent à subsister.

On avait froissé l'opinion, on avait attaqué les familles dans leur croyance; l'opinion résista, et les familles défendirent à leurs enfans le chemin de l'école.

En 1814, sur les représentations faites par une communion d'enquête, on renonça, du moins directement, à ce système d'intolérance employé à l'égard de l'instruction du peuple. On chargea une nouvelle société (*Kildare place Society*) de la distribution des subsides votés par le parlement.

Cette société, pour donner satisfaction aux exigences religieuses, encouragea le système d'écoles communes, où les enfans des diverses sectes sont réunis, après qu'on en a banni l'enseignement positif de la religion.

Mais on s'aperçut bientôt du danger de cette organisation: la tendance protestante de la Société ne fut bientôt plus douteuse, et toute confiance fut refusée à ses écoles.

Le gouvernement qui ne pouvait se résoudre à accorder pleine satisfaction aux catholiques irlandais en favorisant l'érection d'écoles sur la base de leur croyance particulière, eut recours à un moyen terme qu'on décora du nom de conciliation; on essaya de placer dans chaque école deux instituteurs, l'un catholique et l'autre anglican, chargés chacun de l'éducation religieuse des enfans de sa croyance. Ce moyen ne tarda pas à être jugé impraticable, et il fut entièrement abandonné.

Depuis quelques années un fonds spécial pour l'Irlande, est accordé par le parlement, et la distribution de ce subside est confiée à un comité à la tête duquel se trouvent les archevêques catholique et protestant de Dublin.

Les griefs de l'Irlande sont donc en voie de redressement, et le temps est proche où les populations catholiques de ce royaume posséderont, comme les sectes protestantes, des écoles selon leurs vœux et placées sous la garde de leur clergé si dévoué, et si vénéré de tous.

Nous avons vu, en effet, qu'en 1839, sir Robert Peel, au nom d'une fraction notable des deux Chambres, réclamait, en faveur de ce pays, des écoles spéciales pour chaque communion religieuse.

On pense presque généralement dans la Grande Bretagne que les pauvres Irlandais sont excessivement ignorans, mais cela n'est nullement exact. Si les connaissances élémentaires, ou la faculté de lire, d'écrire et de faire les opérations ordinaires de l'arithmétique, sont regardées comme instruction, elles sont beaucoup plus répandues en Irlande qu'en Angleterre. « Où les inspecteurs, dit M. Bicheno, pourraient-ils trouver en Angleterre des personnes de la plus haute classe en état de calculer les côtés et les aires de leurs triangles, à un demi-penny par triangle, comme il s'en trouve en Irlande et même en grand nombre. » (*Rapport sur la loi des pauvres.*) Les Irlandais sont honorablement distingués par leur désir de posséder de l'instruction et par les efforts qu'il ont faits pour en acquérir! Pendant longtemps les bons livres leur manquaient. « Mais, aujourd'hui, les livres d'écoles publiés par la société de *Kildare-street* et les autres livres de même espèce qu'on rencontre ordinairement en Irlande, me semblent non-seulement égaux, mais très-décidément supérieurs à la plupart de ceux employés dans les écoles en Angleterre. Ce n'est pas l'ignorance du peuple, mais la misère dans laquelle ce peuple est plongé, et la violence faite si souvent à la justice à l'égard des sentimens religieux, qui sont les grandes sources des crimes et des désordres qui ont longtemps déshonoré l'Irlande. »

ALLEMAGNE ET ITALIE.

PRUSSE.—AUTRICHE.—BAVIÈRE.—SUISSE.—ÉTATS-ROMAINS.
 TOSCANE.—LOMBARDIE.—SARDAIGNE.

Nous avons vu que, dans le Royaume-Uni, l'action de l'Etat sur l'instruction était presque nulle.

Les hommes d'Etat de l'Angleterre semblent partager l'opinion émise par leur savant compatriote, Adam Smith, qui considère l'intervention même pécunière du gouvernement comme nuisible au progrès des écoles et des maîtres, et qui n'admet cette intervention que d'une manière exceptionnelle et dans une sphère restreinte.

Les subsides votés par les communes pour les écoles, depuis quelques années seulement, ne sont pas laissés à la disposition du ministère, pour établir une concurrence avec l'enseignement privé; cette idée toute française n'a rencontré aucun partisan sérieux dans le parlement. Le gouvernement doit distribuer ces subsides aux grandes associations libres, c'est-à-dire aux cul-

tes, et, autant que possible, proportionnellement à l'importance numérique de ces cultes.

La mémorable discussion, qui agita le parlement en 1839, prouve que deux idées fondamentales préoccupent ceux qui, comme Peel et Stanley, s'opposaient à toute mesure, quelque accessoire qu'elle pût paraître, qui pouvait être considérée comme le commencement d'exécution d'un plan d'éducation nationale.

L'éducation du peuple, disaient ces orateurs, doit reposer sur une base permanente; elle ne doit jamais dépendre d'un pouvoir flottant et variable.

L'éducation du peuple doit être profondément religieuse: applicable pour les anglicans, dissidente pour les dissidents, catholique pour les catholiques.

Or, l'autorité ministérielle ne possède pas ces deux conditions essentielles: c'est un pouvoir flottant et variable, et radicalement incompetent dans les matières religieuses.

L'éducation doit être nationale et non ministérielle, et pour cela, une grande partie de la direction en doit être laissée aux cultes qui ont peuplé d'écoles le sol du Royaume-Uni.

Lorsqu'on étudie l'organisation de l'instruction publique en Allemagne, et surtout en Prusse et en Autriche, il semble, au premier coup-d'œil, que des idées toutes différentes et à certains égards opposées aient présidé au système qu'on y a adopté. Mais, si la forme de cette organisation ne ressemble pas à l'état de choses qui régit l'Angleterre, le but qu'on veut atteindre, et les résultats obtenus sont les mêmes.

En Allemagne, il existe un régime légal. La loi a tout prévu: obligations des parents et des enfants, obligations des municipalités, des sociétés d'écoles, du clergé des différents cultes; obligations auxquelles le maître est assujéti pour subir ses examens et pour exercer fidèlement ses fonctions; obligations des inspecteurs, depuis le pasteur jusqu'au consistoire, depuis le curé jusqu'à l'évêque; obligations du conseil central, dont le ministre est entouré. La loi fait tout mouvoir, et rien n'est oublié pour que tous ces éléments et ces divers pouvoirs fonctionnent sans se heurter.

Sous ce rapport donc il existe une dissemblance frappante entre l'Angleterre et l'Allemagne. Ici, c'est sur l'influence du régime légal que l'on s'appuie; on y compte peu sur l'activité des associations et des particuliers. Le principe opposé domine dans le Royaume-Uni.

Le motif de cette dissemblance se trouve dans la constitution même de ces deux Etats civilisés: l'un est un gouvernement parlementaire, l'autre est une monarchie.

Dans un gouvernement parlementaire, où tout repose sur des majorités variables, la direction du pays change d'après le triomphe ou la défaite des partis; elle suit nécessairement les fluctuations ministérielles. L'instruction publique ne peut, sans périr, participer à ces variations et à ces incertitudes; elle doit être indépendante des contentions des partis, et ne pas être au service des passions politiques. Son action sur le peuple doit être lente, continue et dirigée d'après des principes immuables, ses racines doivent puiser leur séve dans les mœurs nationales et les croyances des familles.

Dans les Etats parlementaires, on conçoit donc toutes les difficultés qui doivent s'opposer à la réalisation d'un plan général d'éducation publique, dans lequel le rôle dominant serait donné au gouvernement.

Dans une monarchie non parlementaire, comme en Prusse ou en Autriche, l'intervention active de l'Etat dans l'enseignement ne rencontre pas autant d'obstacles. L'autorité ministérielle, qui n'est en aucune façon une délégation de majorités flottantes, y participe de l'unité royale. Les principes de gouvernement ont une certaine fixité qui résiste aux mutations personnelles.

« Pour blâmer l'esprit des écoles autrichiennes, dit M. Saint-Marc-Girardin, il faut blâmer son gouvernement. Il n'y a là aucune contradiction entre l'éducation et la politique, comme cela se voit dans beaucoup d'Etats, où les écoles marchent dans un sens et la Société dans un autre. »

L'observation que nous venons de présenter se trouve confirmée par les faits: le principe de la liberté d'enseignement est admis préférentiellement par les pays constitutionnels, par l'Angleterre, les Etats-Unis, les cantons suisses, la Belgique. Le principe de l'intervention exclusive de l'Etat est adopté par les monarchies pures, par la Bavière et l'Autriche.

La France flotte irrésolue entre ces deux principes: elle a écrit la liberté d'enseignement dans sa charte, et elle hésite à sanctionner franchement ce principe dans une loi. MM. Guizot et Cousin voudraient introduire en France l'organisation prussienne; Benjamin-Constant voulait la liberté entière, et trouvait les idées anglaises relativement à l'enseignement plus appropriées à la constitution politique de la France.

Maintenant que nous avons indiqué la différence qui existe dans le système d'enseignement public en Angleterre et en Allemagne, ainsi que le motif sur lequel cette différence est appuyée, nous allons nous occuper, en examinant les législations allemandes, que cette différence ne réside que dans la forme même du système. Le but que l'on veut atteindre, en Allemagne par l'organisation légale, en Angleterre par la liberté et la concurrence, c'est de rendre l'éducation du peuple sérieusement morale et religieuse; le moyen employé des deux côtés, pour parvenir à ce but, c'est de confier la direction et la surveillance des écoles primaires au clergé des cultes professés par les divers centres des populations.

L'influence ecclésiastique domine dans l'école au même degré en Allemagne qu'en Angleterre. En Angleterre, l'Etat se décharge du soin d'intervenir dans l'éducation du peuple pour en laisser les cultes investis; en Al-

lemagne, l'Etat et la loi viennent en aide aux cultes, pour former ensemble l'école, la diriger et la surveiller.

Nous nous proposons d'examiner l'organisation de l'instruction primaire en Prusse, en Autriche et en Bavière, en indiquant les différences et les analogies que nous rencontrerons.

Nous procéderons à cet examen, en traitant successivement les points suivants:

1. Gouvernement de l'instruction publique ou des autorités scolaires.— Intervention du clergé.
2. Conditions d'admissions.— Examens.— Certificats.— Candidatures.— Nomination — Révocation, etc.
3. Devoirs des communes et des familles.
4. Objets et divers degrés de l'enseignement primaire.

A continuer.

De la Revue canadienne.

REVUE DE LA VIE DE ROBERT DE LA SALLE, PAR JARED SPARKS, PUBLIÉE A BOSTON, 1844.

Traduction: Pour la Gazette de Québec.

Il est vraiment très-satisfaisant de voir combien notre siècle a considérablement augmenté la somme de connaissances historiques au siècle auparavant. La société ayant pour but de répandre les connaissances utiles, a battu le sentier dans ses « Vies de caractères éminents » et des histoires plus étendues de certains pays. La Bibliothèque du cabinet (The Cabinet Library) a suivi la trace, et même sous une forme extérieure plus respectable et plus perfectionnée. Les histoires illustrées sont venues ajouter à ce fonds commun, et avec beaucoup d'emballissement. Enfin, la Biographie Américaine, d'un ouvrage volumineux, ont déjà paru à Boston, nous indiquant que le continent occidental ne sera pas laissé en arrière dans d'aussi utiles et d'aussi honorables efforts.

En général, ces auteurs dont il est fait mention ici sont bien moins ambitieux de briller que les historiens distingués de la même époque. On n'y remarque ni la période sonore, ni la description fleurie, ni la brillante métaphore si remarquable dans les écrits d'Alison, d'Aubigny et de Bancroft, si excellents sous tant d'autres rapports. Ils possèdent une simplicité attrayante. Ils engagent l'attention du lecteur en racontant l'enchaînement juste et naturel des événements, comme on les entend, après les explications préparatoires des causes antérieures; ou par l'expression de sentiments convenables de surprise, ou peut-être d'étonnement, quand cette relation entre les causes et les événements ne peut être trouvée, ou bien encore par des sentiments d'une indulgence juste et raisonnable, quand les passions des hommes ont été excitées d'une manière désordonnée ou criminelle. Voilà ce que nous concevons être le grand charme de l'histoire, au moins après sa première et principale qualité, une dévotion, un dévouement perpétuel et permanent à la vérité.

Dans son onzième volume de la « Bibliothèque de biographie Américaine », M. Jared Sparks est professeur d'histoire dans le collège d'Harvard. Son ouvrage possède à un degré éminent les qualités dignes de louanges des ouvrages périodiques plus haut mentionnés. Il se recommande à notre attention, dans cette province, par la relation qu'il a avec l'histoire de la colonie. La vie et les découvertes de La Salle font partie de notre histoire; et son esprit vigoureux et distingué, ses vastes plans et son activité, sa persévérance dans l'exécution de ses grandes entreprises, sans doute, lui donnent droit à une place dans le souvenir de la postérité. Sa fin si heureuse, au service de son pays et de l'humanité, ne peut qu'exercer l'enthousiasme pour sa mémoire chez les esprits doués de sensibilité, et capables d'admirer de beaux et de romanesques événements. L'auteur met devant nous les événements, comme si nous en avions été nous-mêmes témoins, et nous conduit, par la charité et l'intérêt de son récit, à éprouver de la surprise et de la satisfaction, de la joie et de la douleur, de l'approbation ou du blâme, comme nous aurions éprouvé ces divers sentiments et sensations, si nous en avions été nous-mêmes parties aux événements.

L'auteur commence avec beaucoup de soin par l'examen de ses autorités. Certainement elles sont peu nombreuses, mais elles possèdent divers degrés d'intérêt; et la séparation de l'ivraie du bon grain, est dans ce cas-ci comme dans beaucoup d'autres, une matière assez difficile. Les sources ou autorités généralement non disputées, sont les suivantes: — L'Établissement de la foi, par Leclerc; le Journal Historique, de Joubert, l'Histoire bien connue de la Nouvelle France, de Charlevoix, et la Découverte de quelques pays et nations de l'Amérique Septentrionale. Un détail de ce dernier ouvrage a été donné dans le 10^e volume de « La Bibliothèque de la biographie Américaine ». L'ouvrage de Touhy, intitulé: Découverte dernière dans l'Amérique Septentrionale, eut été très-précieux, s'il eut été imprimé dans une forme authentique, mais l'ouvrage fut gâté en passant à une seconde main, en l'absence de l'auteur. Outre ces ouvrages, l'auteur eut accès à des documents précieux, jusqu'à ce jour inédits, qu'il trouva dans les bureaux publiés à Paris, qu'il semble avoir consultés avec jugement. L'autorité domineuse d'Hennequin est ici examinée au long, et une juste estimation du poids qu'on peut y attacher, est faite par une comparaison avec d'autres sources non suspectes. On trouva un détail fait avec soin de différents ouvrages sur ce sujet dans le Catalogue d'ouvrages sur l'Amérique, publié à Québec, en 1837, par F. B. Faribault, écuyer, avocat, président de la Société Littéraire et Historique de Québec.

Robert Chevalier de La Salle était natif de Rouen ; son éducation fut entièrement faite par les Jésuites, car on le destinait à devenir membre de cette communauté. Mais il quitta cette maison ce être et se rendit en Canada en l'année 1667, en qualité de marchand. Il paraît avoir eu beaucoup de succès et d'avantage dans le commerce ; mais son ambition s'éleva plus haut, car il forma le projet de découvrir un chemin à la Chine, et au Japon, à travers les lacs du Canada, qu'il imagina, non pas sans raison pour ce temps-là, devoir conduire de beaux navires jusqu'à l'Océan Pacifique. M. Ribaut, auteur d'une histoire récente de ce pays, dit : "Il était instruit, savant même, actif, entreprenant, et animé d'un double désir d'arriver à la gloire et à la fortune." Ceci est confirmé par l'ouvrage sous considération. *Charlevoix* concourt dans le même témoignage, mais y ajoute d'autres qualités d'une nature moins favorable. Les particularités de sa vie nous montrent certainement que sa réserve ressemblait fort à de la méfiance, sa discipline à une sévérité outrée, et son ardente persévérance à de l'obstination ; et ces défauts de son caractère furent les principales causes de ses infortunes. Cependant sans ces qualités mêmes, il n'aurait pas obtenu le nom qu'il porte, et il ne se serait pas engagé dans les entreprises qu'il a formées et exécutées.

Après avoir eu une *notoriété* égale à ses talents et à ses travaux dans le commerce, et reçu des marques distinguées de faveur du gouverneur le comte de Frontenac, il retourna dans son pays natal en 1677. A son retour, il songea au grand projet qu'il avait longtemps médité, de suivre la rivière-Mississipi au Canada, comme elle fut quelque temps appelée, jusqu'à son débouché dans l'Atlantique, ou comme il pouvait arriver, dans le Golfe du Mexique. Pour cet effet, il fit construire un vaisseau de soixante tonneaux à peu près à deux lieues au-dessus de la Chute du Niagara. Le 7 août, 1679, ce vaisseau, avec 34 passagers, dont une grande portion était des prêtres pour l'éducation et la conversion des Sauvages, fut lancé sur le lac Érié, et fit voile vers Mackinaw. Dans ce voyage, par une navigation inconnue et des plus hasardeuses, de La Salle déploya une force de volonté et un courage sans bornes, avec non moins d'adresse ; il ranimait le courage de ses gens par son exemple à travers tant de fatigues et de périls, et il parvenait toujours à causer la faveur des nations et des peuples indigènes, avec qui, on doit le mentionner à son éternel honneur, il ne fut jamais pendant sa vie en querelle, excepté dans une occasion, prêt d'en venir à une rupture. Il arriva à Mackinaw le 27 août, et quelques semaines après, jeta l'ancre près d'une petite île à l'embouchure de la Baye-Verte. Ici il chargea le vaisseau de provisions, et l'expédia vers l'endroit d'où il était parti. Mais ce fut pour lui une perte irréparable et une grande mortification, car on ne vit jamais ce vaisseau et n'y eut-il jamais parier.

Cependant n'entretenant aucun doute sur sa sûreté, il continua lui-même dans des canots à explorer les rivages Ouest et Sud, du lac Michigan jusqu'au St. Joseph, alors appelé le lac Miami non maintenant approprié à la rivière qui tombe dans l'angle sud-ouest du lac Érié. La relation de ce voyage, étant courte, peut être citée comme un juste échantillon du talent de notre auteur pour la narration. — Tous leurs préparatifs étant faits ils partirent de l'île le 19 de Septembre. La nuit vint avant qu'ils eurent atteint la partie la plus proche du continent qui était à 12 milles de distance. L'obscurité augmentait, la vague s'élevait de plus en plus menaçante, et l'eau fraissait en s'élevant avec force, même à l'intérieur du canot ; après mille difficultés, à force d'efforts, ils parvinrent à se tenir ensemble pendant les longues heures de la nuit, et à mettre à terre au lever de l'aurore. Ici ils furent obligés de demeurer trois jours sur un terrain nu et aride, jusqu'à ce que le lac devint calme. Un porc-épic fut le seul trophée qui récompensa les courses fatigantes du chasseur, ce qui, dit le père Hennepin, offrit un goût agréable et savoureux à leurs citrouilles et à leur blé d'Inde. Ligeant de nouveau leur fidèles canots aux vagues, ils rencontrèrent bientôt encore de nouveaux désastres. Les nuages s'amoncèrent au-dessus de leurs têtes, les vents soufflèrent avec colère, et submergés, trempés d'eau et de grêle ils sont heureux de pouvoir se réfugier sur un roc nu et sans végétation aucune, et d'y demeurer deux jours, sans autre abri que leurs couvertes. A la fin d'un autre jour, ils furent en un si grand danger en essayant d'aborder que le Sieur de La Salle sauta à l'eau avec ses gens et les aida à tirer son canot sur le rivage. Son exemple fut suivi par ceux des autres canots. Ils abordèrent quelque part dans le voisinage de la rivière Niwakie.

Alors les provisions leur manquèrent, mais ils avaient vu des Sauvages, et pensèrent que leurs habitations étaient proches. Trois hommes furent envoyés avec le caducet de paix, pour chercher du blé. Ils arrivèrent à un village abandonné où ils trouvèrent une abondance de blé dont ils prirent autant qu'ils en avaient besoin, et pour lesquelles provisions ils laissèrent en échange des effets que les natifs priaient le plus.

Avant la nuit les Sauvages rôlaient d'une manière un peu suspecte autour des gens réunis auprès des canots, mais quand le caducet de paix fut présenté, ils se montrèrent amis, et amusèrent leurs hôtes par leurs chants et leurs danses. Ils furent tellement satisfaits des effets laissés dans leurs villages que le jour suivant ils apportèrent encore du blé d'Inde, et aussi une provision de chevreuil, pour laquelle ils reçurent une récompense suffisante. Cette preuve de sympathie humaine, même chez les hommes appelés Sauvages, était un rayon de soleil dans le sentier des voyageurs fatigués.

Après quelques autres aventures de la même nature, La Salle et ses gens arrivèrent le 1er Novembre à l'embouchure du St. Joseph, où ils passèrent le reste du mois. Le 3 Décembre, ils montèrent la rivière dans des canots

dans le but d'arriver au portage qui conduit dans le Kankakoo, ou branche orientale de l'Ohio. Le 1er Janvier 1680, ils parvinrent à Péoria, situé sur la rivière en dernier lieu nommée, où ils se mirent à construire un fort. Enfin après plusieurs changements, ils trouvèrent ce qu'ils appelèrent une position favorable et ils érigèrent le fort St. Louis, qui peut être considéré le Quartier Général de La Salle, durant le reste de son séjour dans ces lieux. Le fidèle Tonty avait généralement le commandement durant les longues et fréquentes absences de De La Salle. Le 28 de Février, La Salle partit pour un voyage par terre jusqu'à Frontenac, maintenant Kingston, déterminé à faire de plus grands préparatifs pour son voyage de découverte sur le Mississipi. Il arriva divers incidents désagréables pendant ce long et périlleux voyage ; mais le plus grand malheur qui lui arriva fut le meurtre de son fidèle compagnon, le père Gabriel, qui tomba victime des cruels soupçons des Sauvages. Trois jeunes guerriers appartenant à une tribu en état d'hostilité avec celle dont les voyageurs avaient gagné la bonne amitié, rencontrèrent ce vénérable Missionnaire dans une de ses solitaires promenades, et l'assassinèrent de sang-froid. L'Historien fait au sujet de ce triste accident les remarques suivantes :

"Ainsi périt un homme dont le caractère est loué par tous les écrivains qui mentionnent sa mort. En Europe il avait possédé des offices importants dans l'Église, et il fut pendant quelque temps à la tête de la mission des Récollets en Canada. Il fut remarquable par ses vertus, sa piété, et ces rares qualités qui donnent à l'esprit et au cœur la sérénité et la gaieté dans les épreuves les plus sévères. *Charlevoix* dit qu'il mourut à l'âge avancé de 71 ans. Il avait été dix ans en Amérique dévoué avec ardeur à la cause à laquelle il avait consacré sa vie, passant ses jours et nuits dans les huttes des Sauvages, se faisant pour ainsi dire membre de leurs familles, se soumettant sans qu'on le lui demandât aux plus grandes misères qu'il endurait patiemment et attendant avec anxiété les bénédictions célestes, pour tourner le fruit de ses travaux, au bien être spirituel de ces simples enfants de la nature.

"Certes il est peu d'exemples, dans l'Histoire de l'humanité, plus dignes d'admiration et de profond respect que ceux des missionnaires catholiques en Canada. Avec une sincérité de cœur, un sacrifice de soi-même, dont on peut à peine trouver le parallèle, abandonnant loin derrière eux les jouissances de la vie civilisée, privés des joies et des douleurs de toute société et de la sympathie de leurs parents et amis, et entourés de tous côtés par des dangers, des obstacles de tout genre, ils épuisèrent leurs énergies dans une œuvre, pour laquelle ils ne pouvaient espérer d'autre récompense que la conscience d'avoir accompli un grand devoir qui plaisait à Dieu, comme devant éclairer l'obscurité morale et intellectuelle d'une race dégradée de l'espèce humaine. Quelques-uns furent assassinés, d'autres cruellement mis à la torture, mais ces atrocités barbares n'ébranlaient pas l'imperturbabilité de leurs successeurs, ne les arrêtaient pas, et ne les empêchaient pas de remplir les rangs éclairés d'une manière aussi effrayante. Nous n'avons pas besoin de chercher le but, ni de nous informer des résultats ; les motifs sont la preuve du mérite ; et l'humanité ne peut réclamer de plus grand honneur qu'il se soit rencontré des exemples de cette nature."

En arrivant au fort Frontenac, il paraît être demeuré plusieurs mois à faire de plus grands préparatifs pour son expédition vers le Sud, et aussi à faire des arrangements convenables avec ses créanciers, avec qui ses projets étendus de découvertes l'amènèrent quelquefois en difficultés, mais dont il satisfaisait les réclamations par quelques sacrifices de ses propriétés. Lorsqu'il fut entièrement préparé, il se rendit pour rencontrer ses gens, au Fort St. Louis, par la même route dans des canots, qu'il avait déjà suivie deux ans auparavant, dans le Griffin, en faisant le tour des lacs Érié, Huron et Michigan. Ayant dans ces différents voyages passé l'année 1681, l'assemblée ses gens au nombre de 54 à Chicago, le 4 de Janvier 1682, et montant cette branche de rivière, entra dans l'Ohio par une route plus courte et plus directe que celle par lui suivie deux ans auparavant. Enfin le 6 de Février ils purent mettre leurs canots à flot sur le Mississipi qu'ils avaient si longtemps cherché. Le même jour, ils passèrent l'embouchure du Missouri, remarquable par son courant rapide et ses eaux boueuses. Le père Régnon dont les notes de voyages sont incluses dans l'ouvrage de Leclerc, "Établissement de la loi," donne une longue description des diverses tribus Indiennes, qu'ils trouvèrent sur les bords du fleuve, et dont ils eurent soin de cultiver l'amitié. Ils passèrent l'embouchure de la rivière Arkansas le 10 mars. Le 6 avril ils arrivèrent à un endroit où la rivière se sépare en trois branches, là nôt après l'eau devint d'abord âpre, et puis salée, et l'impression générale du Mexique se découvrit devant eux. La cérémonie de la prise de possession du pays est ainsi décrite, page 103 : le jour suivant fut employé à explorer un endroit, éloigné de la marée et des inondations de la rivière, sur lequel ils firent ériger une colonne et une croix ; cette cérémonie fut faite le jour suivant. Les armes de France furent attachées à la colonne, avec cette inscription : Louis-le-Grand, le roi de France et de Navarre, régnant ; le 9 d'Avril 1682. Tous les hommes étaient sous les armes, et après avoir chanté le *Te Deum*, ils honorèrent l'occasion par une décharge de mousqueterie, et aux cris de vive le roi ! nonobstant cette formalité et la vaine non suspecte de ce récit, il est néanmoins vrai que la vallée du Mississipi a été navigable 140 ans auparavant, par Ferdinand de Soto, un des partisans de Pizarro, avec une force d'au moins 500 hommes. (Voyez l'Histoire des États-Unis de Bancroft.)

La légère notice qui vient d'être donnée de cette Biographie, jusqu'au point où nous sommes arrivés est toute ensemble insuffisante pour rendre le

lecteur capable de former une idée convenable de l'instruction et de l'amusement qu'on peut trouver dans ce livre. Il faut qu'il examine lui-même l'ouvrage.—Cependant insuffisante comme cette notice a pu être pour le but que nous nous proposons, ce que nous dirons du reste de l'ouvrage doit être encore plus bref et plus court, car la nature de la notice que nous essayons, nous défend plus d'extension. Le Sieur de la Salle retourna par les différents postes sous sa charge, à St. Louis, Mackinaw et le Fort Frontenac, à Québec, d'où il mit à voile pour La Rochelle, où il arriva le 13 décembre 1683. Après avoir surmonté de nombreuses difficultés, il réussit à obtenir du gouvernement quatre vaisseaux qui furent mis sous sa direction dans le but d'ouvrir un passage pour le commerce de la Nouvelle France directement par l'embouchure du Mississipi. Mais un mal-entendu entre lui et le commandant de la petite flote, dérangoa en grande partie ses desseins, et enfin amena le projet à une conclusion désastreuse. Pour les particularités du voyage à St. Domingue, de la recherche faite sans succès de l'embouchure de la rivière, des deux malheureux voyages par terre vers l'Illinois, ainsi que la destinée de tous les fidèles compagnons de De La Salle, il faut avoir recours au livre lui-même.

Avec ces fatales remarques, celui qui les a écrites, s'arrêtoit ; anticipant cordialement pour l'ouvrage ce qu'il mérite à tant de titres, une circulation étendue et beaucoup de lecteurs attentifs.

La notice biographique ci-dessus est attribuée au Rév. Dr. Wilkie, Membre de la Société Littéraire et Historique de Québec. De La Salle est, sans contredit, un des premiers et des plus distingués parmi tant de braves Français qui vinrent planter sur les rivages du Nouveau Monde, l'étendard de la civilisation. Voilà un sujet pour la plume de nos jeunes compatriotes qui se livrent à des recherches et à des études littéraires. Quelle réflexion ne peut-on pas faire en liant cet ouvrage, sur les malheurs des armes de France en Amérique, quand on songe que leur pavillon flottait depuis le banc de Terre-Neuve à travers l'Amérique du Nord, jusqu'au Golfe du Mexique ! Il fallait toutes les guerres du XVII^e. siècle, après la mort du grand roi, il fallait tous les désordres du règne suivant, pour faire perdre à la France de si vastes, de si belles et de si importantes possessions. L'Amérique était bien peu de chose pour nos ancêtres, quand ceux qui marchaient à la tête de la nation, se vaudraient dans la fange des plus viles et des plus mauvaises passions.

—On lit ce qui suit dans le *Propagateur Catholique* :

Ancien Missel.—Hier, dit le *Freeman's Journal*, nous avons eu l'heureuse occasion d'examiner un ancien Missel. Nous avons déjà vu des ouvrages religieux ainsi illustrés et des imitations modernes de ce genre d'ornement, mais cette fois nous avons été véritablement frappés d'étonnement et d'admiration, ce Missel surpassant de beaucoup tout ce que nous avons vu jusqu'ici en ce genre.

Ce Missel est en trois volumes. Le poids de chaque volume est tel qu'un homme pourrait difficilement le porter ou même le soulever. Deux de ces volumes contiennent l'office de la Messe, l'autre, l'office des Vêpres, disposé pour toute l'année. L'ouvrage entier, comme on le conçoit, est en parchemin, et de la dernière confection. Nous n'avons pu mesurer ces volumes, mais ils ne peuvent avoir moins de deux pieds et demi de hauteur, sur deux pieds de large.

Il est impossible de décrire la beauté des illustrations. Les fleurs sont aussi fraîches que si elles venaient d'être exécutées, et c'est la nature même. A vrai dire, il nous serait impossible de donner au lecteur, par aucune description, une idée exacte de cet ouvrage.

Nous donnons à nos lecteurs un extrait d'un article communiqué, qui nous a été adressé par un protestant qui avait examiné ce Missel.

Ces volumes merveilleux, dit-il, considérés simplement comme œuvre d'art, ont inspiré à l'esprit d'un écrivain protestant, des pensées plus animées et plus vives que n'ont coutume de le faire les anciens manuscrits ordinaires.

Mais combien différentes sont les pensées que cette vue réveille dans l'esprit d'un catholique ! Les pensées du catholique se reportent vers ces âges glorieux, où des hommes pieux, menant une vie tranquille au fond des monastères, consacraient leur loisir, leur intelligence, et toutes leurs ressources, à enfanter ces œuvres d'art si sublimes, pour adorer et glorifier leur Créateur. Que ceux qui dénigrent ces anciens et nobles asiles, interrogent leur conscience, et qu'ils nous disent si ces magnifiques et énormes volumes sont une preuve qu'on y vécut dans l'oisiveté ? Qu'ils nous disent si l'esprit qui a inspiré ces œuvres extraordinaires et en a fait l'usage, ne brille pas de l'éclat le plus vif, s'il ne nous montre pas réalisé le développement d'arts innombrables et également utiles ? Qu'ils nous disent si ces chefs-d'œuvre d'habileté, de patience et de persévérance, n'égalent pas, si même ils ne surpassent pas, ce que l'art peut nous offrir de plus parfait aujourd'hui.

Maintenant considérez les motifs qui animaient ces hommes, et dont leurs œuvres ne sont que l'expression, mais expression plus vive et plus touchante encore que celle qu'ils avaient coutume de laisser échapper de leurs lèvres inspirées ; on le voit, ils tenaient à ce que la manifestation de leur tendre piété pût, en descendant le fleuve de temps, arriver jusqu'à l'éternité.

Ici nous sentons que l'esprit de Dieu se manifeste à nos sens ; ici l'éternité semble projeter son ombre sous la forme saisissable du temps, pour réveiller en nous les sentiments de la plus ardente piété. C'est ainsi que ces hommes, voués au service de Dieu, s'occupaient jour par jour, à produire ces ouvrages étonnants de génie, d'art et de persévérance, et ce'à à une époque où le noble art de l'imprimerie n'existait pas, afin de transmettre à leurs successeurs les monuments de leur sainte et patiente dévotion. Qu'on nous le dise, ces hommes auraient-ils pu mieux employer leur temps ? Qu'on songe combien de ces arts, qui ne fleurissent qu'à l'ombre de la paix, se trouvent appliqués dans ces volumes ; combien d'heures de travail ont été employées dans l'exécution de ces innombrables détails que nous contemplons aujourd'hui dans toute leur élégance, leur grâce et leur beauté ; voyez la correction, la régularité et la précision de chaque lettre. Combien a dû être sûre la main qui a conduit leurs pinceaux et leurs autres instruments ! pas une page où il y ait une rature ! trois volumes forment six cent pages manuscrites, sans qu'il soit possible d'y trouver un *errata*. Pourrait-on faire mieux dans notre siècle, si fier de son industrie, de ses lumières et de ses progrès. Trouve-t-on ici apparence de raison pour justifier l'accusation d'oisiveté, tant de fois renouvelée ? Oh ! si tous ceux qui ne cessent de parler des Moines avec tant de mépris, pouvaient seulement voir ce monument de l'usage qu'on faisait des heures de loisir dans les monastères, sans doute ils cesseraient pour toujours de violer le commandement qui leur proclame si expressément : *Tu ne porteras point faux témoignage contre ton prochain.*"

BULLETIN.

Législature provinciale.—Occupation de l'Orégon.—Annexion du Texas et du Canada.—Anti-rentiers.—Enfant perdu.

Lundi dernier, Son Excellence s'est rendue à 3 trois heures en la chambre du conseil législatif où étant, et ayant fait requérir la présence de l'assemblée législative, il a plu à Son Excellence de sanctionner les bills suivants :

Acte pour confirmer l'acte impérial relatif aux pêches, etc., de Gaspé.

Acte pour confirmer certains titres de terres dans le Haut-Canada.

Acte pour faciliter certains recouvrements dans le District de Wellington et autres, et pour régler les limites de ce District.

Acte pour permettre aux Syndics de l'église de Simcoe de disposer de certains terrains.

Acte pour le soulagement des naufragés et des matelots.

Acte pour incorporer le bureau de commerce de Toronto.

Acte pour absoudre certains membres du clergé qui ont votés aux dernières élections par ignorance de la loi.

Acte pour rappeler un acte du Haut-Canada concernant les chemins.

Acte pour la nomination de certains officiers de paix dans le district de St. François.

Acte pour définir les limites de certains comtés du Haut-Canada et pour agréger certains parties des comtés à d'autres comtés.

Mardi dernier, un message est reçu à la chambre du conseil par lequel il informe la chambre qu'il a passé les bills suivants :

Bill pour incorporer la bibliothèque de Québec.

Bill pour incorporer la société des anabaptistes.

Bill pour incorporer les Sœurs des Saints Noms de Jésus et Marie.

Mercredi, un message est encore reçu du conseil annonçant qu'il a passé les bills suivants :

Bill pour incorporer le séminaire de Ste. Thérèse, sans amendements.

Bill supplémentaire à l'acte de judicature du district de Gaspé.

Bill pour autoriser la saisie de la paye des officiers du gouvernement, avec amendements, auxquels amendements la chambre est priée de concourir.

C'est M. Woods qui a été élu au comté de Kent, en remplacement de M. Harrisson.

—A propos d'un mariage projeté entre le duc de Montpensier et l'infante Luisa, sœur d'Isabelle II, reine d'Espagne, le *Journal des Villes et des Campagnes* dit que lord Aberdeen a fait tenir à M. Guizot une note, portant que tout mariage d'un membre de la dynastie de Juillet avec une des filles d'Espagne serait regardée par l'Angleterre comme un *casus belli*.

—Il paraît que la Chambre des Représentans des Etats-Unis a fini par ralentir son ardeur martiale. Le bill qui décrétait l'occupation immédiate de l'Orégon, a subi plusieurs amendemens importants, dont l'un des principaux est, qu'avant de procéder à l'occupation définitive, le gouvernement des Etats-Unis signifiera à celui d'Angleterre, son intention d'abroger la convention de 1818, qui stipulait provisoirement l'occupation conjointe du territoire en litige, et que le nouveau bill ne sera mis à exécution qu'un an après.

cette signification. Comme l'on voit, cette clause reculé, de plus d'un an, l'occupation du territoire. Car il faut que ce bill passe maintenant au Sénat, et que le gouvernement des Etats-Unis en signifie les dispositions à celui de la Grande-Bretagne. Il y a encore le tems de survenir bien des incidens, d'ici au terme fixé.

— L'annexion du Texas devient de plus en plus problématique. Le Sénat ne paraît pas d'humeur à suivre la marche que veut lui imposer la Chambre des Représentans, et qu'il regarde comme une violation de ses prérogatives. Il prétend que, d'après la constitution, une matière, comme celle de l'annexion, doit se régler par un traité international, et non par une loi qui le frustrerait du droit de ratification ou de sanction définitive qui lui appartient exclusivement. Cette susceptibilité sénatoriale n'est, sans doute, qu'un tour de ruse pour se débarrasser d'un seul coup de toutes les complications hasardeuses, que ne pourraient manquer d'entraîner l'annexion du Texas et l'occupation de l'Orégon, et de toutes les autres pétitions plus ou moins ridicules qui lui sont présentées. « Au nombre de ces pétitions, dit le *Courrier des Etats-Unis*, il y en a eu deux qui méritent une mention particulière. La première a été adressée au sénat par des habitans du comté d'Onondaga, dans l'état de New-York. Les malins pétitionnaires demandent avec un très comique sérieux qu'après avoir annexé aux Etats-Unis la province mexicaine appelée Texas, on passe à l'annexion de la province anglaise appelée Canada. La seconde, provenant de l'état du Michigan, demandait également l'annexion du Canada, mais cette étrange requête était formulée en des termes pleins de convenance, appuyée par de très habiles argumens, et ses auteurs voulaient si peu faire une plaisanterie, qu'ils allaient jusqu'à proposer l'achat des deux Canadas. Mais le sénateur Foster, croyant que les pétitionnaires voulaient se moquer de ses collègues et de lui, a très brusquement demandé qu'il ne fut tenu aucun compte de ce long factum, et il s'est élevé à ce propos, entre lui et M. Porter du Michigan, un débat assez vif, dans lequel ce dernier s'est attaché à démontrer, non seulement que le Canada serait, pour l'Union fédérale, une acquisition tout aussi précieuse que le Texas, mais même que l'annexion de celui-là, sans le consentement de l'Angleterre, serait tout aussi légitime que l'annexion de celui-ci sans le consentement du Mexique. M. Porter, rappelant quelques-uns des incidens de l'échauffourée révolutionnaire qui eut lieu, dans le Canada, en 1837; et notamment de l'incendie d'un steamboat américain, demeuré impuni, a demandé si on aurait toléré un pareil attentat de la part du gouvernement mexicain, et si, pour se venger, on aurait hésité à s'emparer d'une portion de son territoire. Mais on s'est bien gardé, a-t-il ajouté, de se montrer susceptible vis-à-vis de la Grande-Bretagne, à laquelle on a au contraire prêté une fraternelle assistance pour étouffer la révolution canadienne. On criait à la calomnie si nous nous permettions de signaler, comme l'a fait du haut de la tribune l'honorable sénateur du Michigan, les différences que le gouvernement fédéral met dans ses allures diplomatiques, suivant le plus ou moins de puissance des peuples auxquels il a affaire. »

— Outre les *gentillesces* incendiaires de Philadelphie, ce qui se passe actuellement dans l'état de New-York n'est guère propre à faire convoiter au Canada la funeste avantage de faire partie de l'Union américaine. On voit que quelques-uns de nos voisins commencent à se lasser des abus croissans qu'on y fait de la liberté, et à en redouter les conséquences. « L'émeute agrairienne des anti-rentiers, dit le journal précité, qui a déjà commis tant d'attentats, tant de scandales, contre laquelle on a réuni des troupes avec grand bruit, et dont on avait annoncé la prompte suppression dans de belles proclamations, cette émeute reparait de nouveau en scène, et nous envoie les bulletins de ses attentats où le honteux le dispute au grotesque. Cette impuissance de la loi américaine, cette effronterie, cette impunité de malfaiteurs qui foulent aux pieds le droit de la propriété, est une des plaies les plus profondes, les plus saignantes de la société américaine. C'est le côté faible de ce gouvernement démocratique, si étonnant, si admirable sous d'autres rapports: le sol américain est le seul du monde qui soit sans oppression d'aucune sorte, mais aussi sans défense! Cette insécurité est le résultat de sa liberté même, c'est le défaut de sa qualité. »

Voici maintenant, d'après le même journal, les derniers exploits dont M. les anti-rentiers avaient à se glorifier aux dernières dates. « Depuis un mois, dit-il, les tribunaux ont pu siéger sous la protection de la milice, et

lancer des mandats d'arrestation contre les chefs des anti-rentiers; mais la difficulté, maintenant, est de mettre ces mandats à exécution. La semaine dernière, le 27, Thomas Wittaker, aide-shériff du comté d'Otsogo, ayant eu l'imprudent courage de se hasarder au milieu des anti-rentiers, pour opérer l'arrestation des frères Harrington, fut tout-à-coup entouré par une bande de faux indiens, qui, après l'avoir menacé d'assassinat, se contentèrent de lui infliger le supplice de l'emplumage. Dans le comté de Cattaraugus, trois aides du shériff s'étaient de même aventurés, le 25, pour arrêter plusieurs individus. Toute une journée s'étant écoulée sans qu'ils revinssent, les autorités craignirent que les trois empoigneurs n'eussent été eux-mêmes empoignés, et, en conséquence, le colonel *Euridge* reçut ordre de se mettre à la tête de six hommes et d'aller faire une reconnaissance. Mais le colonel n'avait pas encore terminé l'organisation de son régiment lorsque les trois aventuriers firent leur apparition, suivis d'un prisonnier qu'ils avaient conquis, disaient-ils, après une lutte désespérée contre 150 anti-rentiers. Le colonel et ses six hommes, enhardis par un pareil triomphe, se mirent en route, et bientôt ils rencontrèrent l'ennemi, qui leur ordonna de faire halte. Nos 7 héros n'ayant pas tenu compte de cette apostrophe séditeuse, il fut tiré sur eux 8 coups de fusil auxquels ils ripostèrent; puis ils battirent en retraite, n'emportant ni morts ni blessés, et ne sachant pas s'ils avaient eux-mêmes fait aucune victime. Le dimanche, à midi; le général Huntly se mit lui-même en campagne à la tête de 350 hommes; il n'était pas rentré à son quartier-général le lundi, à 10 heures, et on l'attendait avec une vive anxiété, car à 6 heures du matin, on avait entendu des coups de canon qui ne pouvaient provenir que du camp ennemi, attendu que le général n'avait pas eu la précaution de prendre de l'artillerie. »

— Perdu dans le mois d'octobre dernier un enfant de 9 ans, nommé Louis Hébert, de Dunham. On n'en peut donner d'autres signalement, sinon qu'il a les cheveux rouges. Si quelqu'un en a connaissance, il vaudra bien en donner avis à Louis Hébert, à Dunham. Les papiers du pays sont priés d'avoir la charité de reproduire au moins une fois cette annonce.

NOUVELLES RELIGIEUSES:

CANADA.

— Les Dames de la Maison de la Providence, de la paroisse de Laprairie, accusent avec reconnaissance, la somme de dix louis, don fait par Son Excellence le gouverneur-général pour le soutien de cette charitable institution.

Elles profitent en même tems de cette occasion pour offrir au public leurs remerciemens les plus sincères pour la libéralité avec laquelle il a patronisé leur bazar du 25 du mois dernier. *Aurore.*

ROME.

— L'Archevêque de Cologne n'a pu, pour raison de santé, Je neurer à Rome, comme on le pensait. L'illustre Prélat a été traité dans la ville éternelle avec tout le respect dû tant à son caractère et à son rang, qu'au courage avec lequel il a soutenu la cause de la foi. Tous les Cardinaux sont allés le visiter; et le Souverain-Pontife lui-même lui a fait l'honneur d'aller lui rendre visite, ce qui a produit une profonde sensation. Tout le monde a applaudi à ces hautes marques d'estime et de bienveillance donnée par le Souverain-Pontife à ce noble défenseur de la foi.

— On écrit de Bologne, le 14 décembre:

« Le bruit court que Monseigneur Capaccini sera élu cardinal dans le consistoire qui se tiendra le mois prochain, et ensuite nommé secrétaire d'Etat en remplacement du cardinal Lambruschini.

« La neige tombe depuis une semaine sans discontinuer; les rues en sont obstruées et les toits des maisons tellement chargés, qu'on a déjà eu à déplorer plusieurs sinistres, quelques-unes d'elles se sont écroulées, et plusieurs rivières des environs de la ville ont débordé. »

FRANCE.

— Un arrêté du préfet de Vaucluse, motivé sur des considérations où il entrait plutôt de la partialité qu'un sentiment équitable, avait fixé le 1er janvier comme terme de rigueur pour le renvoi des sœurs hospitalières d'Avignon. M. le ministre de l'intérieur a décidé qu'il ne statuerait que dans six mois sur la situation de ces religieuses. Espérons que les préjugés et les passions qui se sont agités contre elles se calmeront d'ici là, et que, par justice et par reconnaissance, les sœurs hospitalières seront laissées libres de continuer leur œuvre de charitable dévouement.

SUISSE.

Agitation en Suisse.— Malgré leur récente défaite à Lucerne, les radicaux s'agitent encore, et cherchent à remonter leur moral au foyer de leur haine contre les jésuites, et dans certains souvenirs passionnés de la dernière

diète. Keller, député d'Argovie, ne s'y écrivait-il point : "C'est avec sa carabine que désormais le peuple suisse écrira sa volonté, car il n'y a plus de pacte fédéral." Argovie l'avait déchiré, en effet, par ses violences contre les monastères, et, dans la lutte dont il a donné comme le signal, il a trouvé des auxiliaires dans les autres cantons.

"Nous avouons, dit la *Gazette de Bâle-Ville*, ardemment protestante, que nous nous effrayons bien plus des bandes indisciplinées, composées de la lie des aventuriers du pays; que nous craignons bien plus même, pour l'état et pour l'Eglise, pour la lumière, pour le droit, pour la patrie et pour la liberté, les magistrats qui siègent dans les conseils de Soleure et d'Argovie, que quelques jésuites appelés par les catholiques du canton de Lucerne. Ne sont-ce pas ceux-là même qui, pour parvenir à des fins mauvaises, ont fait choix des plus honteux moyens, qui s'efforcent de présenter l'esprit et les principes des jésuites sous le jour le plus odieux?"

"Comparés à ces bandits, les jésuites nous paraissent d'autant plus dignes d'estime qu'ils ne s'établissent pas à Lucerne en intrus, mais à la suite de longues négociations et par la volonté du peuple. Les hordes radicales peuvent-elles justifier de même leur invasion nocturne et contraire à tout droit des gens dans un canton confédéré?"

Non, et c'est pour cela que ces bandits patriotes ont recours à la violence. On en a arrêté un bon nombre dans les districts de la campagne, et plusieurs ont été exécutés comme pillards!

Que nos libéraux les prennent donc encore sous leur protection!

NORWÈGE.

—Les barbares lois de l'intolérance norvégienne viennent d'être appliquées dans leurs premières rigueurs, à deux Israélites, l'un Léon Lopez, Juif portugais de Hambourg, et chimiste de profession, l'autre Emmanuel Philippsen, officier de Frédéric, en Danemark. Arrêtés, pour cause de leur religion, ils ont été incarcérés et confondus avec des voleurs et des filous, et ils étaient encore détenus, le 24 septembre dernier, dans les prisons de l'Hôtel-de-Ville de Christiana. Philippsen ayant déclaré qu'étant Juif, par le malheur de sa naissance, il était en voie d'instruction pour se convertir à l'Eglise catholique, (ce qu'il prouve par une lettre de M. Monz catholique de cette capitale), son sort n'en devint que plus dur, et M. Monz lui-même se trouva pris à partie. Il est rigoureusement défendu à tout catholique de faire des prosélytes en Norvège, mais sur ce point deux questions se présentent que la loi n'a ni prévues, ni résolues : c'est de savoir si elle peut trouver une légitime application au cas de conversion d'un Juif ou d'un infidèle, lors surtout que ce Juif est sujet d'un souverain étranger! Dans ce cas, le Juif converti à la foi catholique pourra-t-il continuer à résider dans le royaume? En attendant que ces deux questions soient résolues les deux malheureux étrangers, venus *bonâ fide* de Githembourg, pour exercer leur honnête industrie à Christiana, sont rigoureusement détenus, et attendent leur jugement qui, selon la teneur des lois, les condamnera à une amende de 800 écus, (4,800 fr.) chacun, et à l'expulsion par voie de police. De pareilles indignités législatives et judiciaires n'empêchent pas le protestantisme de se déclarer préliciteur et patron de la tolérance!

NOUVELLE-CALÉDONIE.

Mission de la Nouvelle-Calédonie — La lettre suivante est parvenue tout récemment à Mgr. l'archevêque de Paris. Le vicar apostolique de la Nouvelle-Calédonie, Mgr. l'évêque d'Amata, y annonce son arrivée dans sa lointaine mission :

"Me voici enfin rendu à la Nouvelle-Calédonie, après une traversée assez longue, mais des plus heureuses. Cette terre d'anthropophages ressemble assez au tableau que l'on m'en avait fait, quoique un peu chargé néanmoins; et puis il est si facile de se faire illusion sur ce qu'on aime et veut aimer même avant de le connaître. Les montagnes de mon diocèse sont très-élevées et paraissent assez arides, mais en revanche on y trouve de belles vallées parfaitement arrosées. Mon cœur montagnard battait fortement lorsque je pus contempler de loin cette terre que je viens défricher, et avec quelle ardeur adressai-je ma première prière à l'Eternel le jour de la fête de St-Thomas, pour qu'il daignât prendre en pitié les habitants de ce sol encore inculte où je me prosternai! Je célébrai la sainte messe le jour de Noël, sur l'emplacement de ma case; le temple était plus grandiose que l'étable de Bethléem; mais l'autel, par sa simplicité, ne ressemblait pas mal à la crèche; le recueillement de l'équipage du *Bucéphale*, et la grande attention des naturels étaient bien propres à me toucher, et il me semblait entendre les chœurs des anges entonnant ce même cantique qu'autrefois : *Gloria in excelsis Deo et in terra pax hominibus bona voluntatis*. Comme les pasteurs, les nouveaux Calédoniens l'auront aussi entendu.

"L'ange de l'Est-Haut avait déjà préparé les voies : nous avons l'affection de plusieurs chefs, et ce qu'il y a de bien avantageux pour nous, c'est de n'avoir trouvé ici ni protestants ni étrangers. Je pourrai bientôt penser à une église, et vous savez, Monseigneur, que je me propose de la consacrer sous l'invocation de Saint Denis. Il m'eût été difficile de choisir un plus puissant protecteur auprès de Dieu qu'un des premiers apôtres de notre belle et chère France. J'ai fait déjà plusieurs courses dans l'intérieur, accompagné d'un seul missionnaire et toujours d'un bon nombre de sauvages, pleins d'attentions pour moi. Me trouvant seul un jour, c'est-à-dire sans prêtre ou frère, et ayant devant moi un grand fleuve à traverser, j'étais assez embarrassé parce que je ne sais pas nager. Je passai cependant, appuyé sur deux sauvages qui me soutenaient d'une main en nageant de l'autre.

"Notre mission est magnifique, parce qu'il y a tout à faire. Le pays of-

fre peu de ressources; on n'y trouve ni arbres à pain ni quadrupèdes. Il serait cependant facile d'y élever de riches troupeaux, tant les pâturages sont nombreux, et d'y avoir les belles cultures, le climat étant assez tempéré. Nous devons nous occuper de toutes ces choses si nous voulons arracher à leurs vices ces malheureux qui sont tout-à-fait dans l'enfance. Il nous faudra aussi de bonnes jambes pour visiter ces cases disséminées à de longues distances, et parcourir ce pays montagneux. Je suis arrivé avec peu de ressources, parce que les navires qui transportaient nos bagages n'étaient point encore à Nouka-Hiva. Plus tard, grâce aux aumônes que nous avons reçues, nous serons à même de faire beaucoup de bien. Je vous rendrai compte des succès que la Providence nous ménagera pour soutenir notre faiblesse. Elle a tant fait pour moi que je me repose entièrement sur elle pour l'avenir. Vous ne m'oublierez pas non plus, Monseigneur, dans vos ferventes prières; j'en ai plus besoin que jamais...

† G. Evêque d'Amata.

"Port-Balade, Nouvelle-Calédonie, 17 janvier 1844."

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

—M. Chs. Colborne, accusé du meurtre de Fennell, vient d'être libéré de cette accusation par le grand jury. M. Cherrier, avocat de l'accusé, demanda et obtint sur le champ sa mise en liberté. *Aurore.*

FRANCE.

—*Testament du duc d'Angoulême.* — Le testament de M. le duc d'Angoulême, dit le *Globe* de Londres, a été présenté à l'autorité compétente par M. le Billot, un des exécuteurs testamentaires. M. le duc de Blacas et le comte de Montbel sont aussi nommés exécuteurs testamentaires. Voici quelles sont les dispositions contenues dans ce testament : Le duc laisse une fortune de 250,000 liv. sterl. Il lègue 25,000 fr. aux pauvres et veut que 25,000 fr. soient employés à faire dire des messes pour le repos de son âme. Il y a d'autres legs pour 22,000 fr. Il lègue le reste de sa fortune à Mme. la duchesse d'Angoulême; à la mort de la duchesse, les deux tiers reviendront au duc de Bordeaux, son neveu, et l'autre tiers à mademoiselle. Il demande ensuite pardon à sa femme de tous les chagrins qu'il aurait pu lui causer involontairement et exprime le désir d'être enterré avec la plus grande simplicité. Prévoyant le cas où une nouvelle restauration aurait lieu, il prie la duchesse de ne pas oublier ceux qui ont toujours été bienveillants envers lui.

"Le courrier venant de Genève à Dijon porte avec lui, pour le présenter aux savans de la capitale, un chamois ayant deux têtes, quatre cornes trois yeux, deux bouches bien distinctes avec lesquelles il mange simultanément.

Du projet de communication entre la Méditerranée et la Mer Rouge. — La question de l'isthme de Suez occupe beaucoup, depuis cinq ou six mois, les hommes politiques. La nécessité pour l'Angleterre d'abréger sa route, afin d'arriver, sans doubler le cap de Bonne-Espérance, dans ses possessions de l'Inde, donne à tous les bruits que fait naître cette question un très grand intérêt. L'Angleterre, cela n'est douteux pour personne, a signé le traité du 15 juillet en vue de ce projet. Depuis cette époque, elle a cherché à nouer des relations avec le pacha d'Egypte, pour rendre plus rapides ses relations avec l'Inde; elle songe aujourd'hui à la réalisation d'un canal ou d'un chemin de fer qui ouvrirait une communication directe entre la Méditerranée et la mer Rouge.

Ainsi donc deux systèmes se présentent : le premier consisterait à construire un chemin de fer; c'est ce premier projet que voudrait réaliser la compagnie à la tête de laquelle se trouve M. Waghorn. Le second aurait pour but le creusement d'un canal reliant la mer Rouge et la Méditerranée.

Le premier projet aurait de grands inconvénients : d'abord, il serait presque exclusivement à l'usage de l'Angleterre; ensuite, il exigerait de continuel transportement de marchandises du bateau à vapeur sur le chemin et du chemin sur le bateau. Les dépenses en seraient accrues sensiblement, et il est vraisemblable que les gros chargements continueraient à se faire sur les errements du passé, sauf à doubler le cap Bonne-Espérance.

Le canal ferait disparaître ces inconvénients. La seule question est de savoir si c'est là un projet praticable. Des ingénieurs distingués n'hésitent pas à se prononcer pour l'affirmative, et les détails qui vont suivre, et que nous puisons dans l'histoire, jettent quelque jour sur la question.

L'idée d'établir une jonction entre les deux mers s'est présentée aux premiers rois d'Egypte. Il paraît que des travaux furent entrepris pour la réaliser, sous le roi Sésostris. Ils furent continués par Nécos et par Darius, fils d'Hystaspes; mais, si l'on en croit Strabon, Darius les abandonna quand ils touchaient à leur terme, parce qu'on lui avait persuadé que la mer Rouge était plus élevée que l'Egypte, et qu'en conséquence, si l'on venait à couper l'isthme, la mer couvrirait tout le pays. Ptolémée-Philadelphe entreprit de nouveau ce canal, en le faisant partir du Caire; il parvint à ouvrir la communication entre le Nil et la mer Rouge; ce canal fut appelé : le *Canal des Rois*. Il ne tarda pas à être comblé par suite de son mauvais entretien. La communication fut reprise et reçut plus tard le nom de : *Fleuve Trajan*. Sous le règne du calife Omar, le même canal, comblé et repercé, reçut le nom de : *Fleuve du Prince des Fidèles*. Cent ans après, le canal fut comblé, pour empêcher, disent certains historiens, les blés d'Egypte de parvenir aux révoltés de Médine.

Quand Napoléon fit les campagnes d'Egypte, il avait songé aussi à entre-

prendre l'ouverture d'un canal entre la Méditerranée et la mer Rouge. Des ingénieurs français furent même chargés de faire les études nécessaires. On reconnut alors une différence de niveau de 9 mètres de la mer Rouge au-dessus de la Méditerranée. Le nivellement avait eu lieu entre deux points extrêmes : Suez, situé au fond de la mer Rouge, et Tineh, situé sur la côte de la Méditerranée.

Aujourd'hui, grâce à l'expérience qui a été faite et aux études qui existent à cet égard, on propose un canal direct de Suez à Pélose, qui n'aurait que 35 lieues. Le canal (nous empruntons ces détails techniques à l'ouvrage d'un savant ingénieur, M. Cardier) serait ouvert de Suez aux lacs Amers, qui seraient remplis soit avec les eaux de la mer Rouge, soit avec les eaux du Nil, et seraient ensuite dirigées des lacs Amers sur Pélose, où l'on creuserait un port. Les travaux n'offriraient pas de trop grandes difficultés. — Les hommes de l'art affirment encore qu'il serait très possible de remédier à celles qui avaient paru à tort, dans le principe, un obstacle insurmontable.

En résumé, le canal est possible, et il est préférable à l'exécution d'un chemin de fer. Mais comme il doit avant tout profiter à l'Angleterre, nous devons veiller à ce qu'il soit entrepris sous le patronage des nations européennes, avec de sages garanties nettement stipulées. Quand Napoléon voulut creuser ce canal, il est certain qu'il voulait faire de l'Égypte, dont il était alors le maître, une colonie française ; il voulait qu'il fût exclusivement utile à la France. Lui qui poussait si loin l'esprit national, n'aurait point sans cela consenti à la canalisation. — L'Angleterre, nous le craignons fort, est dominée aujourd'hui par le même désir. Seule elle a des relâches et des ports fortifiés dans la mer Rouge ; seule elle a dans cette mer un service de bateaux à vapeur appropriés à la navigation difficile du golfe Arabe. L'exécution de ce canal obligerait naturellement à multiplier ses établissements dans la Méditerranée. — On voit quels énormes avantages elle en retirerait. Il suffit de les énumérer pour faire comprendre à qui profiterait surtout le canal entre la Méditerranée et la mer Rouge, et pour montrer, sinon à nos hommes d'État du moins à la France, l'importance qu'il y a pour elle à surveiller ces nouveaux projets de l'Angleterre.

ESPAGNE.

— M. Donoso-Cortés, secrétaire des commandemens d'Isabelle, a donné sa démission, à la suite d'un différend avec Narvaez, ministre de la guerre.

L'ex-ministre Caballero et ceux qu'on avait emprisonnés avec lui, comme suspects de menées révolutionnaires, viennent d'être rendus à la liberté.

Il ne serait pas étonnant que ce fût inspiré à un insouciant enthousiaste la pensée d'en perpétuer le souvenir. Le député Berram de Lis a bien proposé un prix de 1,200 fr. et deux de 600 fr. pour les meilleures compositions politiques sur la grâce accordée au général Rengifo et aux autres individus condamnés à mort par le dernier conseil de guerre de Madrid. Sera-t-il permis aux écrivains qui se disputent ces prix de souder les mots véritables de cet acte de régence et le système de *modération* sous l'empire duquel, d'après le *Clamor público*, 214 personnes ont été fusillées depuis le 1er décembre 1843 jusqu'au 13 décembre 1844 ? Parmi ces victimes, il n'y en a pas douze qui aient été jugées ! Quant aux autres, on s'est borné à constater leur identité ; puis on les a égorgés de sang-froid, en vertu d'un simple ordre émané de Madrid. Célébrez donc la modération et la générosité d'un gouvernement qui a tué 214 Espagnols dans un an pour des faits politiques !

ITALIE.

— Une éruption extrêmement violente de l'Etna, a eu lieu le 30 novembre. Elle était visible à Malte, malgré la distance qui sépare cette île de la Sicile.

LE VIN DU VAL D'INFIERNO.

HISTOIRE CONTÉE SUR UNE ROUTE DE LA VIEILLE-CASTILLE.

Juan Escuera était, à Valladolid, le bijoutier à la mode et Valladolid était alors la capitale des Espagnes. L'or du Nouveau Monde y accourait à foison ; l'argent n'y jouissait plus que d'une très-mince estime. On en avait trop. Plus il s'en dépensait, et plus de nouveaux galions en apportaient ; ils avaient des lingots jusque dans leurs hunes. Les choses ont tant soit peu changé depuis.

Je vois encore Juan Escuera, grand, sec, maigre, le front chauve, la joue creuse. Cinquante-deux ans. Ce n'était pas un orfèvre comme il s'en rencontre beaucoup, vendant des morceaux d'or plus ou moins disgracieux et ne s'inquiétant pas le moins du monde de leur donner la forme et la vie. Juan aimait de passion les bijoux qu'il avait fait éclore sous sa lime et son marteau ; il pleurait de joie lorsqu'il voyait un de ses petits chefs-d'œuvre scintiller au bras ou rayonner dans les cheveux de la plus orgueilleuse beauté de la cour de Philippe II. Il n'avait jamais eu le temps de songer à se marier. Ses bracelets, ses anneaux, les perles, les onyx, les émeraudes qu'il remuait à poignées, c'était sa famille. Sa sobriété était extrême ; sa discrétion à toute épreuve ; bien des drames tragiques et des histoires restées secrètes étaient sorties de sa boutique. Que de ménages il avait bronillés, mais aussi que de maris il avait fait trouver aimables, pour un moment du moins ! Que de trahisons, que de men-songes, que de bonheur et que de catastrophes lui révélait un collier ou une paire de boucles d'oreilles ! D'ailleurs, jouant avec le feu sans

y brûler ses doigts, observant l'esprit et la lettre d'un adage très-sensé : *Con el Rey, y con la Inquisición, chitan !*

Le 15 novembre, 1572, Juan était à 10 heures du soir retiré dans son arrière-boutique. Une lampe jetait autour de lui tout autant de clarté qu'il en fallait pour s'apercevoir que l'obscurité était complète. Fatigué de ses travaux de la journée, l'orfèvre s'était abandonné à un demi-sommeil. Un coup violent frappé à la porte donnant sur la rue le tira de sa stupeur. Il se leva, se dirigea vers la porte, au moment où elle retentissait du bruit d'un second appel ; il ouvrit lentement les cinq verroux qui la consolidaient ; mais avant de faire tourner la serrure, il demanda qui était là et ce qu'on lui voulait.

— Je viens de la part du duc d'Albe, et pour une affaire qui presse.

A ce nom redouté, Juan n'ose plus se permettre d'hésiter. La porte s'ouvre ; elle livre passage à un homme de haute taille enveloppé dans un manteau qui le couvre jusqu'aux yeux. L'inconnu se dirige d'un pas rapide et ferme vers l'atelier de l'orfèvre ; il s'assoit auprès d'une table. Juan l'a suivi non sans quelque crainte et sans quelque étonnement.

— Vous ne me connaissez pas. N'importe ; je vous ai dit que j'étais envoyé par le duc d'Albe ; c'était pour obtenir le droit d'entrer dans votre cité. Je viens pour mon compte. Il y a fort peu d'heures que je suis à Valladolid, et j'arrive de loin ; mais il fait si beau temps ce soir, que je suis sorti de bon cœur pour vous rendre visite.

Ces derniers mots mirent le comble à la surprise d'Escuera ; la pluie, soulevée par un vent impétueux, tombait à flots, et chaque rue de la capitale était un torrent, où il n'eût pas été prudent de se risquer sans savoir nager.

Juan crut avoir affaire à quelque fou. Pendant qu'il songeait aux moyens de s'en débarrasser, l'inconnu reprit d'un air dégagé :

— Vous êtes, je le sais, en votre genre, un artiste de génie ; je veux mettre vos talents à l'épreuve. Je suis sûr que je serai content de vous ; de votre côté, vous serez satisfait de moi. Je ne suis pas marchand, et je paie d'avance. Prenez ceci en à-compte.

Et l'étranger posa à côté de l'orfèvre une haute et large bourse, des plus lourdes, remplie de ducats luisant comme soleil.

Les yeux d'Escuera se dilatèrent à cette vue ; il caressa du doigt les belles pièces d'or étalées devant lui ; il dit à son hôte de sa voix la plus radoucie et la plus obséquieuse : « Votre seigneurie doit être mouillée jusqu'aux os ; il pleut si fort ! je vais allumer du feu pour qu'elle se réchauffe et se sèche.

— C'est inutile, complètement inutile. Laissez-moi venir au fait. Je n'ai pas de temps à perdre. Déjà onze heures. On m'attend à Venise et à Moscou. Je serai en retard. Tenez, pour commencer, je voudrais que vous graviez sur une pierre fine le sujet que voici ; c'est un cadeau que je destine à un seigneur allemand de mes amis.

Et l'inconnu montra un morceau de vélin sur lequel était dessiné Baccus écrasant une grappe de raisin dans une coupe que tient la Mort.

— Il s'était débarrassé de son manteau ; il laissait voir des traits qui avaient été réguliers et beaux, mais où se montraient tous les signes des passions les plus tumultueuses : un mélange de fureur, de malice, de ruse, d'espoir et de douleur donnait à ce visage je ne sais quoi de funeste et d'effrayant qu'aucune parole humaine ne saurait exprimer. Tandis que l'orfèvre examinait le dessin, il tira un cigare, Pallama en frottant à l'un de ses doigts, et, contrairement à tous les usages reçus, plaça entre ses lèvres l'extrémité enflammée du léger rouleau de tabac.

— Le sujet que vous désirez que je reproduise est vraiment bizarre, remarqua Juan ; tout préoccupé de l'or répandu sur la table, il ne faisait guère attention aux manières excentriques de son visiteur.

— Mais pas du tout. La chose arrive souvent. D'ailleurs chacun a son caprice. Voyons, quand pourrez-vous me livrer ceci ? — Dans huit jours. Sur quelle pierre voulez-vous que ce soit gravé ? — Sur une émeraude, la pierre des buveurs. Allons, c'est dit ; dans huit jours je reviendrai ; nous nous reverrons souvent. Ne vous dérangez pas.

Et l'inconnu disparut avec une rapidité dont l'éclair aurait bien de la peine à approcher.

Juan compta les ducats qui lui avaient été remis à l'avance ; il les plaça sous son chevet, et il se réveilla deux fois durant la nuit pour les compter encore.

Il se mit à l'œuvre avec ardeur ; il se surpassa lui-même.

L'inconnu fut ponctuel ; à l'heure dite, il était dans l'atelier de l'orfèvre, regardant avec attention l'émeraude qui lui était respectueusement présentée.

—C'est bien, très-bien. Mon cher Juan, il faut que Bacchus lui-même ait posé devant vous. Voilà sa gonflée, sa chevelure en désordre, ses traits tant soit peu abrutis. Vous avez presque donné la couleur du rubis à ce jus séduisant qui rit dans cette coupe fatale. Il y a de l'aime dans ces doigts qui pressent les globules charmans arrachés à ce cep de vigne. J'aime votre idée d'avoir caché derrière le thyrsé du dieu la pointe du dard de la mort. On voit que vous avez travaillé à ceci de tout cœur. Le sujet vous séduisait. Vous étiez bien aise d'avoir à représenter l'amour du vin. Allons, convenez que vous-même vous êtes un amateur fervent de cette liqueur attrayante.

—Merci, grand Dieu ! s'écria Juan sans faire attention à la grimace qui vint, à ces mots, contracter les traits de son interlocuteur ; moi ! à peine si de ma vie j'ai touché à un verre ; je suis ou ne peut plus sobre, je ne bois que de l'eau.

—De l'eau ! répartit en riant Pinconnu. Quelle horreur ! L'eau est bonne tout au plus pour les animaux, assez peu raisonnables pour ne boire que lorsqu'ils ont soif. Abandonnons-en l'usage aux poissons. Vous me trompez, mon cher ; je gage qu'à peine étiez-vous venu au monde, que c'était du vin et non du lait qui soutenait votre existence. Comme vos petites lèvres pressaient amoureusement l'ouverture de la bouteille qui vous tenait lieu de nourrice ! Un homme qui, de sa vie, aurait bu un verre d'eau, un seul, eût été incapable de jamais ciseler un Bacchus tel que celui-ci. Je gage bien que, dans tout Valladolid, il n'est personne qui ne possède une collection de vins telle que celle que vous avez chez vous. Mais peut-être n'ai-je pas à boire avec de joyeux compagnons ; vous vous enfermez en tête-à-tête avec votre bouteille ; une bouteille est une personne avec laquelle on peut causer fort agréablement : cela vit, cela parle, cela est toujours prêt à dire quelque chose d'agréable, cela n'ennuie jamais. Allons, montrez-moi le chemin de votre cave, ou bien, si vous ne voulez pas m'introduire dans ce sanctuaire, descendez-y tout seul ; je vous attends ; vos bras sont de belle taille ; vous pouvez bien rapporter douze flacons de votre plus vieux Val-de-Penas.

—Ma cave ! douze flacons ! Mais je vous répète, seigneur, que voilà bien des années que je n'ai bu que de l'eau. La belle eau claire.

—A d'autres, mon cher artiste ! à d'autres. On ne m'en fait pas accroire. Mais enfin je vois que vous voulez garder pour vous tout seul votre nectar. Je ne vous presserai pas davantage. Il est heureux que j'aie eu le soin d'apporter avec moi une petite provision. Je sais que ce n'est pas comparable à ce que vous me célez, mais l'on ne peut donner que ce que l'on a. Goûtez ceci, véritable Val d'Inferno ! il n'a que dix ans de bouteille, mais il est gentil.

Suite et fin au prochain numéro.

VARIÉTÉS.

FAILLITES DE LONDRES.—De novembre 1842 à novembre 1843, il y a eu, dans cette capitale de l'Angleterre, 1,169 faillites. On remarque, dans la liste des faillites, 9 pharmaciens et 27 chimistes ou droguistes, 41 constructeurs, 39 charpentiers, 11 boucheurs, 31 marchands de grains, 52 marchands de draps, 82 épiciers, 24 marchands de toiles, 34 fabricans et marchands de tissus de laine, 31 marchands de liqueurs.

VIE COMMUNE D'ANIMAUX.—Celle de la panthère, du tigre et du lion, dans la ménagerie de Paris, est de six à sept ans. Cependant une lionne y a vécu vingt-neuf ans et un lion dix-sept ans. Les lions des bateleurs, qui sont transportés et montrés dans des loges plus saines, vivent généralement de dix-sept à vingt ans. L'ours blanc de Sibérie n'y vit guère que trois ou quatre ans ; mais l'ours noir, plus robuste, y vit sept à huit ans. Quant à la famille des *Martin monte à l'arbre*, qui peuvent s'ébattre dans des fosses spacieuses, et bien aérées, ils vivent de dix-sept à vingt ans, et voient une longue série de générations. La hyène ne vit dans la loge que quatre ou cinq ans ; les dromadaires et les chameaux vivent de trente à quarante ans. L'éléphant, dont la vie libre est, dit-on, séculaire, fournit à peine le quart de sa carrière.

STATUE-MONSTRE.—Le sculpteur bavarois Schwanthaler ayant résolu d'exécuter une statue de la *Bavière* qui aura 68 pieds de haut, a commencé par la tête qui, dans la proportion ordinaire, doit avoir le neuvième de la hauteur, c'est-à-dire de 7 à 8 pieds. Cette tête vient d'être coulée en bronze et on l'a sortie du moule le 14 de ce mois. Les journaux bavarois n'ont pas assez d'éloges pour ce morceau, et, pour donner une idée de sa dimension, on nous dit que 25 ouvriers travaillaient commodément dans l'intérieur. Commodément,

ndus semble un peu hyperbolique. On pourrait se demander ensuite à quel genre de travail ces ouvriers pouvaient se livrer à l'intérieur de cette tête. Si c'était à l'extérieur passe encore.

DECES.

—A St. Hugues, samedi, le 1er du courant, après une longue maladie, Hugues LeMoine de Martigny, éc., seigneur de Ramsay, âgé de p. ès de 50 ans.

AVERTISSEMENT.

Un nommé WILLIAM BURKE, ayant obtenu de moi, l'an dernier, un ECRIT qui l'autorise à collecter de l'argent pour construire une chapelle catholique à Missi-kouibay, je prévient le public que je lui retire toute autorisation à cet effet, et qu'en conséquence on n'ait à lui rien donner jusqu'à nouvel ordre. J.-B. A. BROUILLET, *Ptre.*

ADVERTISSEMENT.

A person name WILLIAM BURKE, having obtained from me, last year, a WRITING authorising him to collect money to build a catholic chapel at Missi-kouibay, I warn the public that I have taken from him all authority to that effect and consequently, that no person should give him any money till he receives new orders.

J.-B. A. BROUILLET, *Priest.*

N. B.—The writer of this Notice request that the Editors of catholic papers in the United-States and Upper-Canada will copy this notice gratis as long as they will judge it necessary.

A VENDRE,

A CE BUREAU ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES ET MARCHANDS DE CETTE VILLE, LE CALENDRIER POUR 1845.

Prix : £1 la grosse ; 2 schellings la douzaine.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELEAU & LAMOTHE, Rue Ste.-Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de J. STARKE & CIE., et de CANADA GAZETTE.

A LOUER.

PLUSIEURS MAISONS sur la PLACE LARTIGUE, encoignure des rues Sherbrooke et St. Denis. S'adresser à l'Evêché.

AVIS.

ON a besoin à St. GEORGE d'un MAITRE-D'ÉCOLE capable d'enseigner l'arithmétique et la grammaire française avec les premiers éléments de l'anglais. Un MAITRE marié dont la femme pourrait aussi faire l'école serait préféré.

St. George, 13 janvier 1845.

AGENCE A NEW-YORK,

Pour Ornaments et Objets d'Eglise,

AUSSI

Pour marchandises de tous genres.

PAR J. C. ROBIL-LARD,

Marchand commissionnaire, No. 32, Beaver Street, New-York.

MANUEL OU REGLEMENT DE LA SOCIETE DE TEMPERANCE,

DEDIE A LA JE NESSE CANADIENNE

PAR M. CHINIQUY, PRÊTRE, CURÉ DE KAMOURASKA

LES PERSONNES qui désireraient se procurer le petit ouvrage ci-dessus, pourront s'adresser au Bureau des MÉLANGES.

Prix : un schelling ; dix schellings la douzaine.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRIS pour l'année, et CINQ PIASTRIS par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 6d. Chaque insertion subséquente, 7½d. Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 1d. Chaque insertion subséquente, 10d. Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d. Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, PTE. PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, PTE. IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.